

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Soixante-dix-septième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 6-10 novembre 2023

Respect de la Convention

Rapports nationaux

FORMAT RÉVISÉ POUR LES RAPPORT SUR L'APPLICATION

1. Le présent document a été établi par le Secrétariat.
2. À sa 19^{ème} session (CoP19 ; Panama, 2022), la Conférence des Parties a adopté les indicateurs présentés dans le document CoP19 Com. II. 2 – Indicateurs potentiels pour *la Vision de la stratégie CITES 2021-2030*. Ceux-ci se trouvent notamment [ici](#) et sont aussi accessibles sur la page « Vision de la stratégie CITES » du site web de la CITES, dans la section intitulée « Articulations entre les autres initiatives et le rapport sur l'application ».
3. À la CoP19, le Secrétariat avait noté qu'il fallait ajouter des questions dans le rapport sur l'application afin de recueillir des données relatives à chacun des indicateurs. Le Secrétariat avait également noté que comme la structure du rapport sur l'application était alors calquée sur celle de *l'édition 2008-2020 de la Vision de la stratégie CITES*, il fallait la remanier. Maintenant que la structure de la Vision de la stratégie CITES 2021-2030 (voir document SC77 Doc. 16) suit les objectifs de développement durable (ODD) 2030 et le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal (CMB), il faut inclure les objectifs et cibles concernés dans le rapport afin d'obtenir des informations à leur sujet et de faciliter l'usage des mêmes données dans des cadres différents.
4. La structure du rapport d'application qui figure dans l'annexe 1 du présent document est calquée sur celle de la *Vision de la stratégie CITES 2021-2030*, qui suit quand à elle les ODD et le CMB. Les questions qui ont juste été déplacées et renumérotées apparaissent en caractères noirs, et celles que le Secrétariat propose d'ajouter sont en caractères rouges.
5. Le Secrétariat propose d'inscrire séparément, à la fin du rapport d'application, toutes les questions qui figuraient dans la précédente structure du rapport d'application et qui ne sont pas utilisées pour recueillir des données liées aux indicateurs énoncés dans la Vision de la stratégie.
6. Le Secrétariat fait observer que le taux de réponse pour les rapports d'application se situe entre 30 et 50 pourcent, comme indiqué sur le [site web de la CITES](#). Afin qu'il obtienne des données fiables et valables permettant d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la Vision de la stratégie grâce aux informations liées aux indicateurs, il faut que le taux de réponse augmente et qu'il se stabilise de préférence à au moins 50 % à chaque cycle. Le Secrétariat réfléchit à cet effet à la possibilité que le rapport d'application puisse être téléchargé comme une enquête en ligne pour laquelle l'organe de gestion de chaque Partie recevrait son propre lien.
7. Le Secrétariat rappelle que la date limite pour transmettre le prochain rapport d'application est le 31 octobre 2024, c'est-à-dire, comme toujours, le dernier jour d'octobre de l'année précédent la session de la Conférence des Parties.

Recommandations

8. Le Comité permanent est invité à :

- a) examiner et approuver les modifications apportées à la présentation du rapport d'application (voir ci-joint) ;
- b) encourager les Parties à transmettre leur prochain rapport d'application avant le 31 octobre 2024 (pour 2021, 2022 et 2023) afin que le Secrétariat puisse rassembler les données qui lui permettront de faire le point sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la *Vision de la stratégie CITES* à la prochaine session de la Conférence des Parties (CoP20), qui devrait se tenir en 2025.

Structure du rapport sur l'application

(les modifications apparaissent en caractères soulignés (nouveau texte) et ~~barré~~ (texte supprimé) ;
les nouvelles questions sont en caractères **rouges**)

La structure présentée ci-dessous, qui est calquée sur celle de la *Vision de la stratégie CITES pour 2021 à 2030*, a pour but de collecter les informations qui permettront de suivre ~~mettre en place~~ les indicateurs de la Vision de la stratégie.

Déclaration de la CITES sur l'avenir

D'ici à 2030, tout le commerce international de la faune et de la flore sauvages est légal et durable, compatible avec la conservation à long terme des espèces, et contribue ainsi à enrayer la perte de diversité biologique, à assurer son utilisation durable, et à réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

L'Article VIII, paragraphe 7 b) de la Convention exige que chaque Partie à la CITES soumette au Secrétariat CITES un rapport sur les mesures législatives, réglementaires et administratives adoptées dans le but d'appliquer les dispositions de la Convention.

La structure du rapport permet aux Parties de présenter l'information de manière standardisée afin qu'elle puisse être facilement rassemblée, pour atteindre trois objectifs principaux :

- i) Permettre le suivi de l'application de la Convention et son efficacité ;
- ii) Faciliter l'identification des principaux accomplissements, des développements les plus importants, des tendances, écarts ou problèmes et solutions possibles ; et
- iii) Fournir une base pour la prise de décisions de la Conférence des Parties et des divers organismes compétents dans les aspects techniques et de procédure.

Les questions figurant dans le rapport sur l'application suivent la structure de la *Vision de la stratégie pour 2021 à 2030* et les indicateurs correspondants ont été alignés sur les objectifs de développement durable et sur le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal, ce qui permet d'assurer une synergie et la cohérence des rapports.

L'information relative à la nature et à l'étendue du commerce CITES devrait être intégrée au rapport annuel (Article VIII paragraphe 7 a), tandis que le rapport prévu par l'Article VIII paragraphe 7 b) devrait se concentrer sur les mesures adoptées pour l'application de la Convention.

Le rapport doit couvrir la période indiquée dans la résolution Conf. 11.17 (Rev. CoP19) et les Parties doivent le soumettre au Secrétariat, comme ladite résolution les y encourage, au plus tard le 31 octobre de l'année précédant chaque session de la Conférence des Parties (CoP). Le rapport est à transmettre un an avant la CoP pour que l'information puisse être compilée, que le Comité permanent puisse l'examiner avant la CoP, et que les résultats de la mise en œuvre des indicateurs de la Vision de la stratégie puissent être publiés avant la CoP.

Les rapports doivent être préparés dans l'une des trois langues de travail de la Convention : l'anglais, l'espagnol ou le français.

Les Parties sont *vivement* encouragées à établir et soumettre leurs rapports par voie électronique et à répondre au moins à toutes les questions en caractères gras. Cela permettra d'intégrer plus facilement et en temps voulu, dans la publication sur les indicateurs de la Vision de la stratégie, les informations transmises par les Parties. Si les rapports ne sont soumis qu'en version papier, le Secrétariat doit alors trouver des ressources pour en faire des copies électroniques, ce qui n'est pas une bonne utilisation de ses ressources.

Le rapport dûment rempli doit être envoyé à :

Secrétariat CITES
International Environment House
Chemin des Anémones 11-13
CH-1219 Châtelaine, Genève
Suisse

E-mail : info@cites.org
Tél. : +41 (0) 22-917-81-39/40
Fax : +41-(0)22-797-34-17

Veuillez contacter le Secrétariat à l'adresse ci-dessus si vous avez besoin de plus amples précisions pour établir le rapport.

Partie	
Période couverte par ce rapport	
Service préparant le rapport	
Services, organisations ou personnes y ayant contribué	

BUT 1 : LE COMMERCE DES ESPÈCES INSCRITES AUX ANNEXES DE LA CITES EST PRATiqué EN RESPECTANT PLEINEMENT LA CONVENTION AFIN DE PARVENIR À LA CONSERVATION ET À L'UTILISATION DURABLE DE CES ESPÈCES

Objectif 1.1 Les Parties remplissent leurs obligations en vertu de la Convention en adoptant et en mettant en œuvre une législation, des politiques et des procédures appropriées.

[Objectifs 12, 14 & 15 des ODD](#)

[Objectifs A et cibles 4, 5, 9 et 10 du CMB](#)

Indicateur 1.1.1 Nombre de Parties classées dans la catégorie 1 dans le Projet sur les législations nationales.
(Source des données : *Projet sur les législations nationales*)

1.1.1a	Des politiques ou législations relatives à la CITES ont-elles été élaborées durant la période couverte par ce rapport ? Oui ☐ Non ☐ Si Oui, avez-vous partagé l'information avec le Secrétariat ? Oui ☐ Non ☐ Non applicable ☐ Si Non, veuillez donner des détails au Secrétariat dans ce rapport.
1.1.1b	Votre cadre législatif permet-il d'amender facilement vos lois nationales pour refléter les changements aux annexes CITES (p. ex. pour respecter le délai de 90 jours pour l'application de lignes directrices) ? Oui ☐ Non ☐ Si Non, veuillez expliquer les contraintes rencontrées

Indicateur 1.1.2 Nombre de Parties faisant l'objet de recommandations CITES de suspension du commerce.
(Source des données : *Notifications aux Parties et liste de référence des pays faisant l'objet d'une recommandation de suspension du commerce*)

Objectif 1.2 Les Parties ont mis en place des organes de gestion et des autorités scientifiques CITES, ainsi que des points focaux chargés de veiller au respect de la Convention qui s'acquittent efficacement de leurs obligations découlant de la Convention et des résolutions pertinentes.

Indicateur 1.2.1 Nombre de Parties qui ont désigné au moins un organe de gestion, une autorité scientifique indépendante et qui ont des points focaux en place pour la lutte contre la fraude.
(Source des données : *répertoire CITES en ligne*)

Objectif 1.3 L'application de la Convention au niveau national est conforme aux résolutions et aux décisions adoptées par la Conférence des Parties.

[Objectifs 12, 14 & 15 des ODD](#)

[Objectif A et cibles 4, 5, 9, 10 & 15 du CMB](#)

Indicateur 1.3.1 Nombre de Parties ayant mis en œuvre les rapports pertinents au titre des résolutions et décisions de la Conférence des Parties et/ou des recommandations du Comité permanent.

1.3.1a	Votre pays a-t-il répondu à toutes les obligations spéciales en matière de rapports pertinentes, actives durant la période couverte par le présent rapport, y compris celles qui sont contenues dans les résolutions et décisions de la Conférence des Parties, dans les recommandations du Comité permanent et les notifications envoyées par le Secrétariat (voir [lien vers la page du site web de la CITES website où sont indiqués liste des besoins en matière de rapports]) ? Réponses fournies à TOUTES les obligations pertinentes en matière de rapports ☐ Réponses fournies à QUELQUES obligations pertinentes en matière de rapports ☐
--------	---

	Réponses fournies à AUCUNE des obligations pertinentes en matière de rapports ☐ Aucune obligation particulière ne s'applique en matière de rapports ☐
1.3.1b	Avez-vous rencontré des difficultés durant la période couverte par le présent rapport pour appliquer des résolutions ou décisions particulières adoptées par la Conférence des Parties? Oui ☐ Non ☐
	Si Oui, quelle(s) résolution(s) ou décision(s) et, pour chacune, quelles ont été/sont les difficultés rencontrées?

Objectif 1.4 Les annexes de la CITES reflètent correctement l'état et les besoins de conservation des espèces.

[Objectif 15 des ODD](#)

[Objectif A et cibles 4 & 5 du CMB](#)

Indicateurs à déterminer

Objectif 1.5 Les Parties améliorent l'état de conservation des spécimens inscrits aux annexes de la CITES, mettent en place des mesures nationales de conservation, soutiennent leur utilisation durable et encouragent la coopération en matière de gestion des ressources sauvages partagées.

[Objectifs 2, 12, 14 & 15 des ODD](#)

[Objectifs A et B et cibles 4, 5, 9 & 10 du CMB](#)

Indicateur 1.5.1 L'état de conservation des espèces inscrites aux Annexes CITES s'est stabilisé ou amélioré.
(Source des données : catégories de menace utilisées dans la Liste rouge de l'UICN)

1.5.1a (précédemment 3.4.1a)	Votre pays dispose-t-il de données qui montrent que l'état de conservation d'espèces présentes à l'état sauvage dans votre pays et inscrites aux annexes de la CITES s'est stabilisé ou amélioré?			
		Oui	Non	Non applicable
	Annexe I	☐	☐	☐
	Annexe II	☐	☐	☐
	Annexe III	☐	☐	☐
	S'il existe des études de ce type que vous souhaitez partager, veuillez fournir :			
	Nom de l'espèce (scientifique)	Un lien vers les données, ou un résumé		
1.5.1b (précédemment 3.4.1b)	Avez-vous des exemples précis de réussites ou de problèmes émergents pour l'une ou l'autre des espèces CITES énumérées ?		Oui ☐	
			Non ☐	
	Si « Oui », veuillez expliquer en détail.		Pas d'information.	☐

Indicateur 1.5.2 Nombre d'espèces inscrites à la CITES pour lesquelles les Parties ont pris des mesures soutenant l'utilisation durable.

[illegible]

BUT 2 : LES DÉCISIONS DES PARTIES SONT SOUTENUES PAR LES MEILLEURES INFORMATIONS ET DONNÉES SCIENTIFIQUES DISPONIBLES

Objectif 2.1 Les avis de commerce non préjudiciable des Parties sont basés sur les meilleures informations scientifiques disponibles, et les avis d'acquisition légale sont basés sur les meilleures informations techniques et juridiques disponibles.

Objectifs 12, 14 & 15 des ODD

Cibles 4, 5, 9 & 20 du CMB

Indicateur 2.1.1 Nombre de Parties ayant adopté des procédures standard pour réaliser des avis de commerce non préjudiciable (ACNP)

	Oui	Non	Pas d'information
2.1.1a (précédemment 1.5.2a)			
Votre pays dispose-t-il de procédures normalisées pour formuler les avis de commerce non préjudiciable conformément à la résolution Conf. 16.7 (Rev. CoP17) ?			
Si « Oui », veuillez décrire brièvement vos procédures de formulation d'avis de commerce non préjudiciable ou joignez une annexe au présent rapport, ou indiquez l'URL où l'on peut trouver l'information sur Internet			
2.1.1b (précédemment 1.5.2b)	Lorsque vous établissez des avis de commerce non préjudiciable, avez-vous utilisé l'une des orientations suivantes?		
	Cocher tout ce qui s'applique		
	Collège virtuel	☐	
	Liste de l'UICN	☐	
	Résolution Conf. 16.7	☐	
	Atelier ACNP 2008	☐	
	Orientations spécifiques aux espèces	☐	
	Autre	☐	
Si vous avez répondu 'Autre' ou 'Orientations spécifiques aux espèces', veuillez donner des détails:			
2.1.1c (précédemment 1.5.2c)	À quelle fréquence votre pays révisé-t-il ou modifie-t-il les avis de commerce non préjudiciable ?		
	Au cas par cas	☐	
	Tous les ans	☐	
	Tous les deux ans	☐	
	Moins fréquemment	☐	
	Un mélange de ce qui précède	☐	
Veuillez décrire les circonstances dans lesquelles des avis de commerce non préjudiciable seraient modifiés			

Indicateur 2.1.2 Nombre d'ACNP écrits, soumis, et nombre de Parties soumettant des ACNP à publier dans la base de données CITES en ligne.
(Source des données : page sur les ACNP du site web de la CITES)

Indicateur 2.1.3 Nombre de Parties ayant inscrit les obligations d'avis d'acquisition légale dans leur cadre réglementaire national, comme recommandé dans la résolution Conf. 18.7 (Rev. CoP19).

2.1.3	Oui	Non	Pas d'information
Est-ce que l'obligation de réaliser un avis d'acquisition légale est inscrite dans votre cadre réglementaire national, comme le recommande la Résolution Conf. 18.7 (Rev. CoP19) ? Si « Oui », veuillez indiquer le nom de l'instrument de réglementation ou fournir le lien vers une page internet où trouver ces informations :	☐	☐	☐

Objectif 2.2 Les Parties coopèrent en partageant des informations et des outils pertinents pour l'application de la CITES.
[Objectif 12 des ODD](#)
[Objectif B et cibles 20 & 21 du CMB](#)

Indicateur. 2.2.1 Nombre d'études, enquêtes ou autres analyses entreprises par les pays d'exportation d'après les sources d'information citées dans la résolution Conf. 16.7 (Rev. CoP17), *Avis de commerce non préjudiciable* relatifs : – à la situation des populations des espèces inscrites à l'Annexe II ; – aux tendances et effets du commerce sur les espèces inscrites à l'Annexe II ; et – à l'état et aux tendances des espèces de l'Annexe I présentes à l'état sauvage et à l'effet de tout plan de rétablissement.

2.2.1a (précédement 1.5.1a)	Des études, enquêtes ou autres analyses ont-elles été réalisées <u>dans votre pays</u> à propos : – de la situation des populations des espèces inscrites à l'Annexe II ? – des tendances et effets du commerce sur les espèces de l'Annexe II ? – de l'état et des tendances d'espèces de l'Annexe I présentes à l'état sauvage ? – des effets de tout plan de rétablissement sur des espèces de l'Annexe I ? Des enquêtes, études ou analyses comprenaient-elles les connaissances et le savoir-faire pertinents des communautés locales et autochtones ? S'il existe des études de ce type que vous souhaitez partager, veuillez fournir : Nom de l'espèce (scientifique)	Oui	Non	Non applicable	Si oui, combien ?
		☐	☐	☐	☐
		☐	☐	☐	☐
		☐	☐	☐	☐
		☐	☐	☐	☐
		☐	☐	☐	☐
	Résumer brièvement les résultats de l'étude, l'enquête ou autre analyse (par exemple la situation des populations, en déclin/stable/ en augmentation, taux de prélèvements, etc. ou indiquer l'URL pour du matériel de référence publié.				

2.2.1b (précédement 1.5.1b)	Comment les résultats de ces études, enquêtes ou autres analyses sont-ils utilisés pour établir des avis de commerce non préjudiciable (ACNP). Cocher tout ce qui s'applique Quotas de prélèvement ou d'exportation révisés ☐ Interdiction des exportations ☐ Mesures nationales plus strictes ☐ Gestion de l'espèce changée ☐ Discussion avec l'organe de gestion ☐ Discussion avec d'autres acteurs ☐ Autre (veuillez fournir un bref résumé) :
2.2.1c (précédement 1.5.1c)	Votre pays a-t-il adopté des mesures de conservation spécifiques ou des plans de rétablissement pour les espèces présentes à l'état naturel et inscrites à l'Annexe I ? Oui ☐ Non ☐ Non applicable ☐ Pas d'information ☐ Si « Oui », veuillez résumer brièvement en incluant, si possible, une évaluation de l'impact de ces mesures
2.2.1d (précédement 1.5.1d)	Avez-vous Votre pays a-t-il publié des avis de commerce non préjudiciable qui peuvent être partagés ? Oui ☐ Non ☐ Si « Oui », veuillez fournir les liens ou exemples au Secrétariat dans le présent rapport.

2.2.1e (précédement 1.5.1e)	Quelle(s) méthode(s) parmi les suivantes (A à F du paragraphe 1) a) x) de la résolution Conf. 16.7 (Rev. CoP17) votre pays applique-t-il pour établir des avis de commerce non préjudiciable ? <table border="0"> <thead> <tr> <th></th><th>Oui</th><th>Non</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A. les publications scientifiques pertinentes concernant la biologie de l'espèce, son cycle de vie, sa distribution et ses tendances démographiques ;</td><td>☐</td><td>☐</td></tr> <tr> <td>B. le détail de toute évaluation de risques écologiques réalisée ;</td><td>☐</td><td>☐</td></tr> <tr> <td>C. les études scientifiques menées sur les lieux de prélèvement et dans des sites protégés contre le prélèvement ou d'autres impacts ;</td><td>☐</td><td>☐</td></tr> <tr> <td>D. le savoir et l'expertise des communautés locales et autochtones ;</td><td>☐</td><td>☐</td></tr> <tr> <td>E. des consultations avec les experts compétents aux niveaux local, régional et international .</td><td>☐</td><td>☐</td></tr> <tr> <td>F. les données sur le commerce national et international, telles que les informations provenant de la base de données sur le commerce CITES tenue par le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du PNUE (PNUE-WCMC), les publications sur le commerce, les connaissances locales, ainsi que les enquêtes réalisées sur les marchés ou sur l'Internet, par exemple.</td><td>☐</td><td>☐</td></tr> </tbody> </table>		Oui	Non	A. les publications scientifiques pertinentes concernant la biologie de l'espèce, son cycle de vie, sa distribution et ses tendances démographiques ;	☐	☐	B. le détail de toute évaluation de risques écologiques réalisée ;	☐	☐	C. les études scientifiques menées sur les lieux de prélèvement et dans des sites protégés contre le prélèvement ou d'autres impacts ;	☐	☐	D. le savoir et l'expertise des communautés locales et autochtones ;	☐	☐	E. des consultations avec les experts compétents aux niveaux local, régional et international .	☐	☐	F. les données sur le commerce national et international, telles que les informations provenant de la base de données sur le commerce CITES tenue par le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du PNUE (PNUE-WCMC), les publications sur le commerce, les connaissances locales, ainsi que les enquêtes réalisées sur les marchés ou sur l'Internet, par exemple.	☐	☐
	Oui	Non																				
A. les publications scientifiques pertinentes concernant la biologie de l'espèce, son cycle de vie, sa distribution et ses tendances démographiques ;	☐	☐																				
B. le détail de toute évaluation de risques écologiques réalisée ;	☐	☐																				
C. les études scientifiques menées sur les lieux de prélèvement et dans des sites protégés contre le prélèvement ou d'autres impacts ;	☐	☐																				
D. le savoir et l'expertise des communautés locales et autochtones ;	☐	☐																				
E. des consultations avec les experts compétents aux niveaux local, régional et international .	☐	☐																				
F. les données sur le commerce national et international, telles que les informations provenant de la base de données sur le commerce CITES tenue par le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du PNUE (PNUE-WCMC), les publications sur le commerce, les connaissances locales, ainsi que les enquêtes réalisées sur les marchés ou sur l'Internet, par exemple.	☐	☐																				

Indicateur 2.2.2 Nombre et proportion de quotas d'exportation annuels fondés sur des études de population.
(Source des données : page sur les quotas d'exportation, site internet de la CITES)

2.2.2a (précédement 1.5.3a)	Votre pays fixe-t-il des quotas annuels d'exportation ? Si « Oui », votre pays fixe-t-il des quotas fondés sur des études de population ou d'autres moyens ? Veuillez préciser, pour chaque espèce, comment sont fixés les quotas : Nom de l'espèce (scientifique)	Oui ☐ Non ☐ Études de population ? ☐ ☐ ☐ Autres : veuillez détailler
2.2.2b (précédement 1.5.3b)	Des quotas d'exportation annuels ont-ils été fixés à des niveaux qui garantiront une production et une consommation durables? Si « Oui », veuillez décrire comment elles s'inscrivent dans votre processus d'avis de commerce non préjudiciable.	

Indicateur 2.2.3 Nombre d'ateliers et autres activités de renforcement des capacités rassemblant des États d'aires de répartition pour aborder les besoins de conservation et de gestion d'espèces CITES partagées.

2.2.3a (précédement 1.6.3a)	Les autorités CITES ont-elles reçu ou ont-elles bénéficié d'une ou de plusieurs activités de renforcement de capacités dispensées par des sources externes ? Veuillez cocher les cases pour indiquer les groupes ciblés et les activités. <table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="292 1149 730 1395">Groupe ciblé</th> <th data-bbox="738 1149 874 1395">Avis ou orientation fourni oralement ou par écrit</th> <th data-bbox="882 1149 946 1395">Assistance technique</th> <th data-bbox="954 1149 1018 1395">Assistance financière</th> <th data-bbox="1026 1149 1082 1395">Formation</th> <th data-bbox="1090 1149 1137 1395">Autre (à préciser)</th> <th data-bbox="1145 1149 1444 1395" rowspan="2">Quelles étaient les sources externes¹ ?</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="292 1395 730 1440">Personnel de l'organe de gestion</td> <td data-bbox="738 1395 874 1440">☐</td> <td data-bbox="882 1395 946 1440">☐</td> <td data-bbox="954 1395 1018 1440">☐</td> <td data-bbox="1026 1395 1082 1440">☐</td> <td data-bbox="1090 1395 1137 1440">☐</td> </tr> <tr> <td data-bbox="292 1440 730 1507">Personnel de l'autorité scientifique</td> <td data-bbox="738 1440 874 1507">☐</td> <td data-bbox="882 1440 946 1507">☐</td> <td data-bbox="954 1440 1018 1507">☐</td> <td data-bbox="1026 1440 1082 1507">☐</td> <td data-bbox="1090 1440 1137 1507">☐</td> <td data-bbox="1145 1440 1444 1507" rowspan="2"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="292 1507 730 1574">Personnel de lutte contre la fraude</td> <td data-bbox="738 1507 874 1574">☐</td> <td data-bbox="882 1507 946 1574">☐</td> <td data-bbox="954 1507 1018 1574">☐</td> <td data-bbox="1026 1507 1082 1574">☐</td> <td data-bbox="1090 1507 1137 1574">☐</td> </tr> <tr> <td data-bbox="292 1574 730 1619">Négociants</td> <td data-bbox="738 1574 874 1619">☐</td> <td data-bbox="882 1574 946 1619">☐</td> <td data-bbox="954 1574 1018 1619">☐</td> <td data-bbox="1026 1574 1082 1619">☐</td> <td data-bbox="1090 1574 1137 1619">☐</td> <td data-bbox="1145 1574 1444 1619" rowspan="3"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="292 1619 730 1664">ONG</td> <td data-bbox="738 1619 874 1664">☐</td> <td data-bbox="882 1619 946 1664">☐</td> <td data-bbox="954 1619 1018 1664">☐</td> <td data-bbox="1026 1619 1082 1664">☐</td> <td data-bbox="1090 1619 1137 1664">☐</td> </tr> <tr> <td data-bbox="292 1664 730 1709">Public</td> <td data-bbox="738 1664 874 1709">☐</td> <td data-bbox="882 1664 946 1709">☐</td> <td data-bbox="954 1664 1018 1709">☐</td> <td data-bbox="1026 1664 1082 1709">☐</td> <td data-bbox="1090 1664 1137 1709">☐</td> </tr> <tr> <td data-bbox="292 1709 730 1753">Autres : veuillez détailler</td> <td data-bbox="738 1709 874 1753">☐</td> <td data-bbox="882 1709 946 1753">☐</td> <td data-bbox="954 1709 1018 1753">☐</td> <td data-bbox="1026 1709 1082 1753">☐</td> <td data-bbox="1090 1709 1137 1753">☐</td> <td data-bbox="1145 1709 1444 1753"></td> </tr> </tbody> </table>							Groupe ciblé	Avis ou orientation fourni oralement ou par écrit	Assistance technique	Assistance financière	Formation	Autre (à préciser)	Quelles étaient les sources externes ¹ ?	Personnel de l'organe de gestion	☐	☐	☐	☐	☐	Personnel de l'autorité scientifique	☐	☐	☐	☐	☐		Personnel de lutte contre la fraude	☐	☐	☐	☐	☐	Négociants	☐	☐	☐	☐	☐		ONG	☐	☐	☐	☐	☐	Public	☐	☐	☐	☐	☐	Autres : veuillez détailler	☐	☐	☐	☐	☐	
Groupe ciblé	Avis ou orientation fourni oralement ou par écrit	Assistance technique	Assistance financière	Formation	Autre (à préciser)	Quelles étaient les sources externes ¹ ?																																																					
Personnel de l'organe de gestion	☐	☐	☐	☐	☐																																																						
Personnel de l'autorité scientifique	☐	☐	☐	☐	☐																																																						
Personnel de lutte contre la fraude	☐	☐	☐	☐	☐																																																						
Négociants	☐	☐	☐	☐	☐																																																						
ONG	☐	☐	☐	☐	☐																																																						
Public	☐	☐	☐	☐	☐																																																						
Autres : veuillez détailler	☐	☐	☐	☐	☐																																																						

¹ Prière de fournir le nom des Parties et de tout pays non-Partie impliqués.

2.2.3b (précédement 1.6.3b)	Les autorités CITES ont-elles assuré des activités de renforcement des capacités à d'autres États de l'aire de répartition ?						
Veuillez cocher les cases pour indiquer les groupes ciblés et les activités.		Avis ou orientation fourni oralement ou par écrit	Assistance technique	Assistance financière	Formation	Autre (à préciser)	Détails
Groupe ciblé							
Personnel de l'organe de gestion		☐	☐	☐	☐	☐	
Personnel de l'autorité scientifique		☐	☐	☐	☐	☐	
Personnel de lutte contre la fraude		☐	☐	☐	☐	☐	
Négociants		☐	☐	☐	☐	☐	
ONG		☐	☐	☐	☐	☐	
Public		☐	☐	☐	☐	☐	
Autres Parties / Réunions internationales		☐	☐	☐	☐	☐	
Autres : veuillez détailler		☐	☐	☐	☐	☐	
2.2.3c (précédement 1.6.3c)	De quelle manière <u>votre pays collabore-t-il</u> avec d'autres Parties à la CITES ?						
		Jamais	Rarement	Parfois	Très souvent	Toujours	Autres détails / exemples
Échange d'information		☐	☐	☐	☐	☐	
Suivi / études		☐	☐	☐	☐	☐	
Gestion des habitats		☐	☐	☐	☐	☐	
Gestion de l'espèce		☐	☐	☐	☐	☐	
Application des lois		☐	☐	☐	☐	☐	
Renforcement des capacités		☐	☐	☐	☐	☐	
Autre (veuillez préciser)							
2.2.3d (précédement 2.3.1a)	Combien d'activités ¹ de formation et de renforcement des capacités avez-vous <u>votre pays a-t-il</u> organisées durant la période couverte par le présent rapport ?						Réalisées par le Secrétariat ou avec son assistance
		Sans assistance du Secrétariat					
Aucune		☐		☐			
1		☐		☐			
2-5		☐		☐			
6-10		☐		☐			
11-20		☐		☐			
Plus de 20		☐		☐			

¹ Une activité pourrait être une seule journée de formation, p. ex., pour un groupe du personnel de l'organe de gestion ou un cours/projet plus long entrepris par une personne

	Veuillez détailler les résolutions ou décisions impliquées					
2.2.3e (précédement 2.3.1b)	Quels types d'activités de renforcement des capacités ont eu lieu?					
2.2.3f (précédement 2.3.1c)	Quels sont les besoins <u>de votre pays</u> en matière de renforcement des capacités ?					
Veuillez cocher les cases qui s'appliquent afin d'indiquer quel groupe cible et quelle activité.						
	Groupe ciblé	Avis ou orientation fourni oralement ou par écrit	Assistance technique	Assistance financière	Formation	Autre (à préciser)
	Personnel de l'organe de gestion	☐	☐	☐	☐	☐
	Personnel de l'autorité scientifique	☐	☐	☐	☐	☐
	Personnel de lutte contre la fraude	☐	☐	☐	☐	☐
	Commerçants / autres groupes d'utilisateurs	☐	☐	☐	☐	☐
	ONG	☐	☐	☐	☐	☐
	Public	☐	☐	☐	☐	☐
	Autres : veuillez détailler	☐	☐	☐	☐	☐

Indicateur 2.2.4 Le nombre de rapports communiqués par les Parties conformément aux résolutions de la Convention.
(Source des données : Secrétariat de la CITES)

Indicateur 2.2.5 Nombre de Parties partageant des informations sur l'application de la CITES (p.ex. bases de données partagées, visualisation des données / logiciels, outils axés sur le partage de l'information, etc.).

2.2.5	Votre pays a-t-il partagé des informations sur l'application de la CITES (par ex. bases de données partagées, visualisation des données/logiciels, outils axés sur le partage de l'information) ?	Oui	☐
		Non	☐

Indicateur 2.2.6 : Nombre d'événements parallèles à la CoP, où les Parties présentent des informations et des outils en lien avec l'application de la CITES.
(Source des données : calendrier et description des événements parallèles à la CoP)

Objectif 2.3 Les Parties disposent d'informations suffisantes pour faire appliquer la Convention.
[Objectif 12 des ODD](#)
[Objectif D et cibles 15 & 21 du CMB](#)

Indicateur 2.3.1 Proportion de Parties qui utilisent les outils disponibles. Par exemple, on pourrait utiliser Google Analytics pour le nombre de visites sur le site web de la CITES, la Liste des espèces CITES, ou Species+ ou le nombre de téléchargements de la base de données sur le commerce CITES pour estimer l'utilisation des outils partagés.
(Source des données : Secrétariat de la CITES – Nombre de visites sur le site web de la CITES, sur la page de la Liste des espèces CITES, ou Species+ ou le nombre de téléchargements à partir de la base de données sur le commerce CITES)

Indicateur 2.3.2 Pourcentage de Parties signalant avoir suffisamment d'informations pour appliquer la Convention.

2.3.2	Estimez-vous que votre pays dispose de suffisamment d'informations pour appliquer la Convention ?	Oui	☐
		Non	☐

Objectif 2.4 Les Parties disposent d'informations suffisantes pour prendre des décisions en matière d'inscription des espèces reflétant les besoins de conservation de ces espèces.

Objectif 12 des ODD

Objectifs A & D et cibles 5, 20, & 21 du CMB

Indicateur 2.4.1 Pourcentage de Parties déclarant avoir suffisamment d'informations pour prendre des décisions d'inscription reflétant les besoins de conservation des espèces.

2.4.1	Estimez-vous que votre pays dispose de suffisamment d'informations pour prendre des décisions en matière d'inscription qui correspondent aux besoins en matière de conservation des espèces ?	Oui	☐
		Non	☐

Objectif 2.5 Les lacunes et besoins en informations sur les espèces clés sont identifiés et comblés.

Objectif 12 des ODD

Cible 21 du CMB

Indicateur 2.5.1 Nombre de Parties qui ont entrepris des recherches (y compris pour les avis de commerce non préjudiciable) sur leurs espèces clés les plus concernées par l'application de la Convention.

2.5.1a	Votre pays a-t-il entrepris des recherches (y compris aux fins de la réalisation des avis de commerce non préjudiciable) sur leurs espèces clés les plus concernées par l'application de la Convention ?	Oui ☐ Non ☐
	Si « Oui », veuillez indiquer comment sont identifiées les espèces clés :	
2.5.1b (précédemment 1.4.1a)	Avez-vous/Votre pays a-t-il entrepris des études pour savoir si certaines espèces bénéficieraient d'une inscription aux annexes CITES ?	
	Oui ☐ Non ☐	
	Si « Oui », veuillez fournir un résumé ici ou un lien vers le rapport sur ces travaux (ou envoyer une copie du rapport au Secrétariat si ces travaux ne sont pas en ligne)	

Indicateur 2.5.2 Nombre de pays Parties qui manquent actuellement d'information pour leurs espèces clés les plus concernées par l'application de la Convention et ont besoin d'aide pour y remédier.

2.5.2	Estimez-vous que votre pays manque actuellement d'information au sujet des espèces clés qui ont été repérées comme étant celles qui seraient les plus concernées par l'application de la Convention, et qu'il a besoin d'aide pour remédier à cette situation ?	Oui ☐ Non ☐
	Si « Oui », veuillez préciser de quelles espèces il s'agit et de quel type d'aide votre pays a besoin :	

BUT 3 : LES PARTIES (INDIVIDUELLEMENT ET COLLECTIVEMENT) DISPOSENT DES OUTILS, RESSOURCES ET CAPACITÉS NÉCESSAIRES POUR APPLIQUER ET FAIRE RESPECTER EFFICACEMENT LA CONVENTION, CONTRIBUANT AINSI À LA CONSERVATION, À L'UTILISATION DURABLE ET À LA RÉDUCTION DU COMMERCE ILLÉGAL DES ESPÈCES SAUVAGES INSCRITES AUX ANNEXES DE LA CITES

Objectif 3.1 Les Parties suivent des procédures administratives transparentes, pratiques, cohérentes et d'utilisation facile, et réduisent la charge de travail administratif.

[Objectif 16 des ODD](#)

[Objectif D du CMB](#)

Indicateur 3.1.1 Nombre de Parties ayant adopté des procédures standard transparentes pour la délivrance opportune de permis, conformément à l'Article VI de la Convention.

		Oui	Non	Pas d'information
3.1.1 (précédemment 1.2.1a)	Votre pays dispose-t-il de procédures standard pour les demandes et la délivrance des permis ?	☐	☐	☐
	Les procédures sont-elles publiquement disponibles ?	☐	☐	☐

Indicateur 3.1.2 Nombre de Parties utilisant les procédures simplifiées décrites dans la résolution Conf. 12.3 (Rev. CoP19).

3.1.2 (précédemment 1.2.2a)	Votre pays s'est-il doté de procédures simplifiées pour les cas suivants ?			
	Cochez toutes les réponses applicables			
		Oui	Non	Pas d'information
	Lorsque les échantillons biologiques du type et de la taille précisés dans l'annexe 4 de la Résolution Conf. 12.3 (Rev.CoP19) sont exigées de toute urgence.	☐	☐	☐
	Pour la délivrance de certificats pré-Convention conformément à l' Article VII , paragraphe 2.	☐	☐	☐
	Pour la délivrance de certificats d'élevage en captivité ou de reproduction artificielle conformément à l'Article VII, paragraphe 5.	☐	☐	☐
	Pour la délivrance de permis d'exportation ou de certificats de réexportation, conformément à l'Article IV pour les spécimens mentionnés dans l'Article VII, paragraphe 4.	☐	☐	☐
	Y a-t-il d'autres cas où un organe de gestion estime qu'une procédure simplifiée est justifiée ?	☐	☐	☐
	Si 'Oui', veuillez expliquer en détail.			

Indicateur 3.1.3 Nombre de Parties ayant adopté un système électronique de délivrance des permis.

	Oui	Non	Pas d'information
3.1.3 (précédement 1.2.1b)			
Votre pays dispose-t-il des éléments suivants :			
Un système de gestion électronique des données et de délivrance des permis sur papier ?	☐	☐	☐
Des échanges d'informations sur les permis électroniques entre les organes de gestion de certains pays ?	☐	☐	☐
Si Oui, veuillez établir la liste de ces pays			
Des échanges d'informations sur les permis électroniques avec les organes de gestion de tous les pays ?	☐	☐	☐
Des échanges de données sur les permis électroniques entre les organes de gestion et les douanes ?	☐	☐	☐
Des permis électroniques utilisés pour franchir les frontières avec validation électronique par les douanes ?	☐	☐	☐
Si vous répondez « Oui » à l'une des questions précédentes, veuillez fournir des informations sur les difficultés rencontrées et les problèmes surmontés :			
Dans la négative, avez-vous songé à avancer dans la voie de l'émission électronique de permis ¹ ?	☐	☐	☐
Si vous prévoyez de passer à la délivrance électronique de permis, veuillez expliquer ce qui vous aiderait à le faire :			

Objectif 3.2 Les Parties et le Secrétariat élaborent, adoptent et mettent en œuvre des programmes adéquats de renforcement des capacités.

[Objectif 17 des ODD](#)

[Objectif D et cibles 20 & 21 du CMB](#)

Indicateur 3.2.1 Nombre de Parties ayant des programmes de formation et des moyens d'information en place pour appliquer la CITES, notamment pour formuler les avis de commerce non préjudiciable, délivrer les permis et lutter contre la fraude.

3.2.1a (précédement 1.8.1a)	(Votre pays dispose-t-il de ressources ou de formation sur le terrain pour :	Oui/Non	
	La formulation d'avis de commerce non préjudiciable ?	☐ ☐	
	Les fonctionnaires délivrant les permis ?	☐ ☐	
	Les agents de lutte contre la fraude ?	☐ ☐	
3.2.1b (précédement 1.8.1b)	Le collège virtuel CITES est-il utilisé dans vos travaux de renforcement des capacités ?	Oui Non Pas d'information	☐ ☐ ☐
	Quelles améliorations pourraient être apportées en utilisant le collège virtuel pour le renforcement des capacités ?		
3.2.1c (précédement 1.8.1c)	La Compilation d'outils pour l'analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts est-elle utilisée dans les ateliers de renforcement des capacités, ou fait-elle partie de leurs programmes ?	Oui Non Pas d'information	☐ ☐ ☐
	Quelles améliorations pourraient être apportées en utilisant la Compilation d'outils de l'ICCWC pour le renforcement des capacités ?		

¹ La délivrance électronique de permis fait référence à la gestion électronique (sans utilisation de papier) des procédures d'octroi de permis, y compris les demandes de permis, les consultations entre l'organe de gestion et l'autorité scientifique, l'octroi de permis, la notification aux douanes et la soumission de rapports.

Indicateur 3.2.2 Nombre d'ateliers et autres activités de renforcement des capacités rassemblant des États d'aires de répartition pour aborder les besoins de conservation et de gestion d'espèces CITES partagées.

Voir questions relatives à l'indicateur 2.2.3

Objective 3.3 Des ressources suffisantes sont disponibles aux niveaux national et international pour appuyer les programmes de renforcement des capacités nécessaires et garantir la pleine application et le contrôle du respect de la Convention.

[Objectifs 15 & 17 des ODD](#)

[Objectif D et cibles 20 & 21 du CMB](#)

Indicateur 3.3.1 Nombre de Parties remplissant leurs obligations relatives à leurs contributions statutaires au Fonds d'affectation spéciale.
(Source des données : Secrétariat de la CITES)

Indicateur 3.3.2 Pourcentage du total des fonds requis pour mettre en œuvre le programme de travail convenu par la Conférence des Parties et qui est entièrement financé.
(Source des données : Secrétariat de la CITES)

Objectif 3.4 Les Parties reconnaissent le commerce illégal des espèces sauvages comme une infraction grave, et disposent de systèmes adéquats pour le détecter et le dissuader.
[Objectif 15 des ODD](#)

Indicateur 3.4.1 Nombre de Parties pour lesquelles la criminalité liée au commerce illégal d'espèces sauvages (comme la chasse/la capture illégale et le trafic des espèces sauvages) est reconnue comme une infraction grave.

3.4.1a (précédement 1.7.3b)	Les infractions pénales telles que le braconnage et le trafic d'espèces sauvages sont-elles reconnues comme des crimes graves¹ dans votre pays ? Si « Oui », veuillez expliquer quels critères doivent être remplis pour que les infractions de braconnage ou de trafic des espèces sauvages soient traitées comme des infractions graves :	Oui ☐ Non ☐ Pas d'information ☐
3.4.1b (précédement 1.7.3a)	Votre pays dispose-t-il de lois et procédures en vigueur pour enquêter, poursuivre et sanctionner toute infraction à la CITES comme étant une infraction grave ? Si « Oui », veuillez donner le titre de la loi et un résumé des sanctions prévues :	Oui ☐ Non ☐ Pas d'information ☐
3.4.1c (précédement 1.7.3c)	Votre pays a-t-il la capacité d'utiliser une technologie d'analyse scientifique ² pour soutenir les enquêtes sur des infractions à la CITES ? Si « Oui », veuillez fournir un bref résumé sur tous les échantillons d'espèces inscrites à la CITES prélevés et soumis à un établissement d'analyse scientifique approprié (situé dans votre pays et/ou dans un autre pays) durant la période couverte par ce rapport : Si « Oui » et que votre pays dispose d'un établissement d'analyse scientifique approprié pour les espèces inscrites aux annexes CITES, veuillez indiquer à quelles espèces cela s'applique :	Oui ☐ Non ☐ Pas d'information ☐
3.4.1d (précédement)	Vos autorités ont-elles participé ou lancé une(des) opération(s) d'application des lois multidisciplinaire(s) ³ ciblant des espèces	Oui ☐ Non ☐

¹ La Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée définit une infraction grave comme un acte constituant une infraction passible d'une peine privative de liberté dont le maximum ne doit pas être inférieur à quatre ans ou d'une peine plus lourde.

² Par capacité d'utiliser des technologies d'analyse scientifique on entend la capacité de recueillir, manipuler et soumettre des échantillons prélevés sur des scènes de crime impliquant des espèces inscrites aux annexes CITES à un établissement d'analyse scientifique approprié, situé soit dans votre pays, soit dans un autre (ou d'autres) pays.

³ Une opération multidisciplinaire d'application des lois fait participer des fonctionnaires de toutes les disciplines de lutte contre la fraude pertinentes, selon les besoins, par exemple des officiers de police, des douanes et des autorités de réglementation des espèces sauvages. Il peut s'agir d'une opération infranationale, nationale ou internationale.

1.7.3d)	inscrites aux annexes CITES durant la période couverte par le présent rapport?		Pas d'information ☐			
Si « Oui », veuillez expliquer brièvement et indiquer notamment les enseignements tirés qui pourraient être utiles à d'autres Parties :						
3.4.1e (précédemment 1.7.3e)	Votre pays dispose-t-il d'une procédure normalisée fonctionnant entre différentes agences pour soumettre des informations relatives à des infractions à la CITES à INTERPOL et/ou à l'Organisation mondiale des douanes ?		Oui ☐ Non ☐ Pas d'information ☐			
3.4.1f (précédemment 1.7.3f)	Votre pays applique-t-il des dispositions législatives, dans l'un des cas suivants, à l'enquête, aux poursuites et/ou la condamnation d'infractions à la CITES, selon les besoins ?		Oui	Non	Pas d'information	Si oui, combien de fois ces dispositions ont été utilisées durant la période couverte par le présent rapport?
	Criminalité générale ¹		☐	☐	☐	
	Infractions principales ²		☐	☐	☐	
	Confiscation d'avoirs ³		☐	☐	☐	
	Corruption ⁴		☐	☐	☐	
	Coopération internationale en matière criminelle ⁵		☐	☐	☐	
	Criminalité organisée ⁶		☐	☐	☐	
	Techniques d'enquête spécialisées ⁷		☐	☐	☐	
Si vous avez répondu « Oui » à l'une des propositions qui figurent ci-dessus, veuillez expliquer comment chacune d'elles est appliquée aux infractions à la CITES ? Veuillez fournir un bref résumé, comprenant tout enseignement tiré qui pourrait être utile à d'autres Parties :						
3.4.1g (précédemment 1.7.3g)	Votre pays a-t-il la capacité institutionnelle d'appliquer les dispositions législatives énumérées dans la question ci-dessus face à des infractions à la CITES ? Si la réponse est « Non », veuillez fournir un bref résumé de vos principaux besoins de renforcement des capacités		Oui ☐ Non ☐ Pas d'information. ☐			

Objectif 3.5 Les Parties travaillent en collaboration avec les États de l'aire de répartition, de transit et de destination, afin de s'attaquer aux chaînes de commerce illégal dans leur totalité, notamment à travers des stratégies de réduction de l'offre et de la demande de produits illégaux, afin que le commerce soit légal et durable.

[Objectifs 15 & 17 des ODD](#)

[Cibles 5, 16, 20 & 21 du CMB](#)

-
- ¹ Les lois sur la criminalité générale concernent des infractions telles que la fraude, la conspiration, la possession d'armes et d'autres questions énumérées dans le code pénal national.
- ² L'article 2, paragraphe h) de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée définit une infraction principale comme toute infraction à la suite de laquelle un produit est généré, qui est susceptible de devenir l'objet d'une infraction définie par la Convention.
- ³ Confiscation: la saisie des biens obtenus par des activités criminelles afin de s'assurer que les délinquants ne bénéficient pas du produit de leur crime.
- ⁴ Les dispositions contre la corruption comprennent les lois nationales d'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption couvrant des infractions telles que la corruption de fonctionnaires, le détournement de fonds publics, le commerce d'influence et l'abus de fonctions par des fonctionnaires.
- ⁵ La coopération internationale en matière criminelle comprend la législation en vertu de laquelle une demande officielle d'assistance juridique mutuelle et/ou d'extradition d'une personne pour des poursuites criminelles peut être communiquée à un autre pays.
- ⁶ L'article 2, paragraphe a) de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée définit un groupe criminel organisé comme un groupe structuré de trois personnes ou plus existant depuis un certain temps et agissant de concert dans le but de commettre une ou plusieurs infractions graves ou infractions établies conformément à la présente Convention, pour en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel.
- ⁷ Des techniques d'enquête spécialisée sont des techniques déployées contre des infractions graves et/ou organisées lorsque les techniques d'application du droit classique ne réussissent pas à traiter de manière adéquate les activités des groupes criminels. Les exemples comprennent les livraisons surveillées et les opérations secrètes.

Indicateur 3.5.1 Le nombre de saisies réalisées grâce à la collaboration entre Parties à l'échelle des États de l'aire de répartition, de transit et de destination, afin de s'attaquer à des chaînes entières de commerce illégal.

3.5.1	Des autorités de votre pays ont réalisé des saisies grâce à la collaboration entre Parties à l'échelle des États de l'aire de répartition, de transit et de destination, afin de s'attaquer à des chaînes entières du commerce illégal ?	Oui ☐ Non ☐ Pas d'information ☐
Si « Oui », veuillez indiquer le nombre de saisies réalisées :		

Objectif 3.6 Les Parties prennent des mesures pour interdire, prévenir, détecter et sanctionner la corruption.
Objectif 16 des ODD

Indicateur 3.6.1 Nombre de Parties signalant des activités de lutte contre la corruption dans les rapports d'application.

3.6.1	Votre pays a-t-il entrepris des activités pour lutter contre la corruption, en particulier s'agissant des agences nationales chargées de faire respecter les lois sur les espèces sauvages et la gestion des zones protégées ?	Oui ☐ Non ☐ Pas d'information ☐
Si « Oui », veuillez décrire les activités en question :		

Objectif 3.7 Les investissements dans le renforcement des capacités relatives à la CITES sont hiérarchisés et coordonnés, et leur réussite est surveillée pour assurer une amélioration progressive dans le temps.
Objectifs 15 & 17 des ODD
Objectif D et cible 20 du CMB

Indicateur 3.7.1 Nombre d'activités de renforcement des capacités organisées pour les Parties
(Source des données : voir questions relatives à l'indicateur 2.2.3)

Indicateur 3.7.2 Nombre de Parties qui signalent, dans leur rapport, des améliorations de l'application après des efforts en matière de renforcement des capacités.

3.7.2	Êtes-vous en mesure de signaler des améliorations de l'application de la CITES dans votre pays après des activités ciblées de renforcement des capacités ?	Oui ☐ Non ☐ Pas d'activités de renforcement des capacités ☐
Si « Non », veuillez décrire les raisons pour lesquelles des activités ciblées de renforcement des capacités n'ont pas permis d'améliorer l'application de la CITES dans votre pays :		

Indicateur 3.7.3 Total des investissements dans les efforts de renforcement des capacités.
(Source des données : rapports relatifs aux activités de renforcement des capacités)

Objectif 3.8 Les Parties tirent pleinement parti des nouvelles avancées technologiques pour améliorer l'application effective et le respect de la Convention.
Objectif 17 des ODD
Objectif D et cibles 20 & 21 du CMB

Indicateur 3.8.1 Le nombre de Parties à la CITES utilisant l'API Liste des espèces CITES.
(Source des données : Secrétariat de la CITES)

BUT 4 : L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES ORIENTATIONS DE LA CITES CONTRIBUENT ÉGALEMENT À D'AUTRES EFFORTS INTERNATIONAUX VISANT À PARVENIR AU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ET EN TIRENT DES ENSEIGNEMENTS

Objectif 4.1 Les Parties soutiennent les orientations relatives au commerce durable des espèces sauvages, en particulier celles qui renforcent les capacités des peuples autochtones et des communautés locales à rechercher des moyens d'existence.

Objectifs 8, 12, 14, 15 & 17 des ODD

Objectifs B & C et cibles 5 & 22 du CMB

Indicateur 4.1.1 Le nombre d'espèces inscrites à la CITES pour lesquelles les Parties ont conçu/appliqué des politiques pertinentes de gestion durable des espèces.

4.1.1	Votre pays a-t-il conçu ou appliqué des politiques pertinentes de gestion durable des espèces sauvages inscrites aux annexes de la CITES ?	Oui Non Pas d'information	☐ ☐ ☐
Si « Oui », veuillez indiquer le nom de chaque espèce concernée :			
	Taxon (nom scientifique)	Nombre total d'espèces concernées inscrites aux annexes de la CITES	

Indicateur 4.1.2: Pourcentage de Parties qui ont codéveloppé ou soutenu les capacités du Comité de liaison des peuples autochtones à créer des moyens d'existence.

4.1.2	Votre pays a-t-il codéveloppé ou soutenu les capacités des peuples autochtones et des communautés locales à trouver des moyens d'existence ?	Oui Non Pas d'information	☐ ☐ ☐
--------------	---	--	--

Objectif 4.2 L'importance d'atteindre l'objectif global de la CITES en tant que contribution à la réalisation des Objectifs de développement durable pertinents, ainsi que du cadre mondial de la biodiversité pour l'après 2020, est reconnue.

Objectifs 12, 15 & 17 des ODD

Cibles 4 & 5 du CMB

Indicateur 4.2.1 Nombre de Parties tenant compte de la CITES dans leur Stratégie nationale et plan d'action pour la biodiversité (SNPAB), ainsi que dans les stratégies mondiales et nationales pour la conservation des plantes dans le cadre du programme de la CDB.

4.2.1a (précédement 3.4.2a)	La CITES a-t-elle été intégrée dans la Stratégie et le plan d'action nationaux pour la biodiversité (SNPAB) ou <u>dans d'éventuelles versions révisées de la SNPAB</u> de votre pays ?	Oui Non Pas d'information	☐ ☐ ☐
4.2.1b (précédement 3.4.2b)	Votre pays a-t-il avez-vous réussi à obtenir des fonds auprès du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ou d'autres sources pour soutenir la mise en œuvre du volet CITES de la SNPAB ?	Oui Non Pas d'information	☐ ☐ ☐

Objectif 4.3 La prise de conscience du rôle, de l'objectif et des réalisations de la CITES est accrue à l'échelle mondiale.

Objectifs 12 & 17 des ODD

Cibles 4, 5 & 21 du CMB

- Indicator 4.3.1 Nombre de visites nouvelles et uniques sur le site web de la CITES.
(Source des données : Secrétariat de la CITES – Nombre de visites sur le site web de la CITES)
- Indicateur 4.3.2 Nombre de Parties ayant des informations sur la CITES et ses obligations sur leurs sites web officiels.
(Source des données : Secrétariat de la CITES – Nombre d’organes de gestion disposant d’un site web)
- Indicateur 4.3.3 Nombre d’abonnés sur les plateformes des réseaux sociaux pour la CITES.
(Source des données : Secrétariat de la CITES – Nombre d’abonnés suivant la CITES et la Journée mondiale de la vie sauvage sur les médias sociaux, par ex. Instagram, LinkedIn, Facebook, Youtube, Wechat et Weibo)
- Indicateur 4.3.4 Nombre de hashtags clés identifiants (par exemple, #cites, #citescop19 #worldwildlifeday, etc.) sur la CITES.
(Source des données : Secrétariat de la CITES)
- Indicateur 4.3.5 Nombre d’événements enregistrés sur le site de la Journée mondiale de la vie sauvage.
(Source des données : Secrétariat de la CITES)
- Objectif 4.4 Les Parties à la CITES sont informées des actions internationales en faveur du développement durable susceptibles de contribuer à l’atteinte du but de la CITES.
[Objectif 17 des ODD](#)
[Cible 21 du CMB](#)
- Indicateur 4.4.1 Nombre de réunions/CoP où les représentants d’autres organismes internationaux font rapport sur des activités pertinentes pour les Parties à la CITES
(Source des données : Secrétariat de la CITES)
- Indicateur 4.4.2 Événements, documents et exposés, etc. donnés par d’autres organes intergouvernementaux et forums lors de réunions organisées par le Secrétariat CITES.
(Source des données : Secrétariat de la CITES)
- Indicateur 4.4.3 Nombre de notifications aux Parties émises par le Secrétariat CITES relatives à des actions internationales en faveur du développement durable qui pourraient avoir une incidence sur le but de la CITES.
(Source des données : Secrétariat de la CITES)
- BUT 5 : LA RÉALISATION DE LA VISION DE LA STRATÉGIE CITES EST AMÉLIORÉE GRÂCE À LA COLLABORATION**
- Objectif 5.1 Les Parties et le Secrétariat soutiennent et renforcent les partenariats de coopération existants afin d’atteindre les objectifs identifiés.
[Objectif 17 des ODD](#)
[Objectif D et cible 20 du CMB](#)

Indicateur 5.1.1 Nombre de Parties indiquant avoir atteint des synergies dans leur application de la CITES, d'autres conventions relatives à la biodiversité et autres accords multilatéraux pertinents sur l'environnement, le commerce et le développement.

5.1.1 (précédement 3.3.1a)	Des mesures ont-elles été prises pour assurer la coordination et réduire le dédoublement des activités entre les autorités nationales CITES et les points focaux nationaux d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (p. ex., les autres conventions relatives à la biodiversité : CDB, CMS, Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, Ramsar, Convention du patrimoine mondial ¹) auxquels le pays est Partie ?	Oui	☐
		Non	☐
		Pas d'information	☐
Si « Oui », veuillez décrire brièvement :			

Indicateur 5.1.2 Nombre de Parties coopérant/collaborant avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales pour participer à et/ou financer des ateliers CITES et autres activités de formation et renforcement des capacités.

5.1.2 (précédement 3.3.3a)	Un financement visant à faciliter les ateliers CITES, la formation et autres activités de renforcement des capacités a-t-il été fourni à/reçu de :	Cochez tout ce qui s'applique	Quelles organisations ?
	Organisations intergouvernementales ?	☐	
	Organisations non gouvernementales ?	☐	

Indicateur 5.1.3 Nombre d'actions en coopération prises dans le cadre d'accords bilatéraux ou multilatéraux établis pour empêcher une exploitation non durable des espèces par le commerce international.

5.1.3 (précédement 3.5.1a)	Votre pays a-t-il pris des mesures, dans le cadre d'accords bilatéraux ou multilatéraux établis autres que la CITES pour empêcher l'exploitation non durable d'espèces par le commerce international ?	Oui	☐
		Non	☐
		Pas d'information	☐
Si « Oui », veuillez expliquer en détail.			

Indicateur 5.1.4 Nombre de fois que d'autres organisations et accords internationaux pertinents traitant des ressources naturelles sont consultés sur des questions touchant aux espèces faisant l'objet d'un commerce non durable.

5.1.4 (précédement 3.5.2a)	Nombre moyen de fois, par an, que des organisations et accords internationaux ont été consultés par les autorités CITES	Une fois	2-5 fois	6-20 fois	Plus de 20 fois	Aucune consultation	Commentaire facultatif : quelles organisations ont été consultées et sur quelles questions
	Organe(s) de gestion	☐	☐	☐	☐	☐	
	Autorité(s) scientifique(s)	☐	☐	☐	☐	☐	
	Autorité(s) de lutte contre la fraude	☐	☐	☐	☐	☐	

Indicateur 5.1.5 Nombre d'accords de coopération mis en œuvre entre le Secrétariat et d'autres conventions relatives à la biodiversité ou accords multilatéraux sur l'environnement, y compris le Groupe de liaison des conventions relatives à la biodiversité (BLG)
(Source des données : Secrétariat de la CITES)

¹ CBD = Convention sur la diversité biologique ; CMS = Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage ; Ramsar = Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau.

- Objectif 5.2 Les Parties encouragent la formation d'alliances nouvelles, innovantes et mutuellement durables entre la CITES et les partenaires internationaux compétents, le cas échéant, pour progresser vers l'objectif de la CITES et la pleine prise en compte de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique.
[Objectif 17 des ODD](#)
[Objectif D et cible 20 du CMB](#)
- Indicateur 5.2.1 Nombre d'alliances entre la CITES et des partenaires internationaux compétents pour contribuer à la réalisation de l'objectif de la CITES et à la prise en compte de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité.
(Source des données : Secrétariat de la CITES)
- Objectif 5.3 La coopération entre la CITES et les mécanismes financiers internationaux et d'autres institutions connexes est renforcée afin de soutenir les activités contribuant à l'application et le contrôle du respect de la CITES.
[Objectifs 15 & 17 des ODD](#)
[Objectif D du CMB](#)
- Indicateur 5.3.1 Nombre de Parties ayant reçu des fonds de mécanismes de financement internationaux et autres institutions apparentées pour réaliser des activités comportant des éléments de conservation et de développement durable touchant à la CITES.

5.3.1a (précédement 3.1.1a)	Des fonds provenant de mécanismes de financement internationaux et autres institutions apparentées pour réaliser des activités comportant des éléments de conservation et de développement durable touchant à la CITES ont-ils été utilisés ? Si « Oui », veuillez expliquer brièvement :	Oui Non Non applicable Pas d'information	☐ ☐ ☐ ☐
5.3.1b (précédement 3.1.1a)	Durant la période couverte par le présent rapport, des mécanismes de financement internationaux et d'autres institutions connexes ont-ils fourni un financement à votre pays :	augmenté resté stable diminué	☐ ☐ ☐

Indicateur 5.3.2 Nombre de pays et d'institutions ayant fourni des fonds supplémentaires des autorités CITES à un autre pays ou une autre activité pour des projets de conservation et de développement durable afin de contribuer aux objectifs de la Convention.

5.3.2 (précédement 3.1.2a)	Votre pays a-t-il fourni une assistance technique ou financière à un ou plusieurs autres pays en rapport avec la CITES ?						Oui ☐ Non ☐ Pas d'information ☐	
	Dans l'affirmative, veuillez cocher les cases indiquant le type d'assistance fourni.						Détails (veuillez fournir davantage d'information en annexe, si nécessaire)	
	Pays	Gestion de l'espèce ¹	Gestion des habitats ²	Utilisation durable	Application des lois	Moyens de subsistance		Autre (à préciser)
		☐	☐	☐	☐	☐		☐
		☐	☐	☐	☐	☐		☐
		☐	☐	☐	☐	☐		☐
	☐	☐	☐	☐	☐	☐		

¹ Utiliser la colonne de la conservation des espèces pour le travail directement lié aux espèces – par exemple, les situations des populations, les programmes éducatifs, la résolution des conflits, etc.

² Utiliser la colonne de la conservation de l'habitat pour le travail qui soutient indirectement la conservation des espèces – par exemple, la gestion des habitats, le développement de cadres de politiques pour la gestion des terres, etc.

**Questions qui ne sont pas directement liées aux indicateurs de la Vision de la stratégie CITES
mais qui apportent des informations utiles quant à la mise en œuvre de la Convention**

COOPÉRATION ET SYNERGIES

C1 (précédement 1.6.1a)	Votre pays a-t-il souscrit un accord bilatéral ou multilatéral quelconque pour la cogestion d'espèces partagées ? Oui ☐ Non ☐ Si « Oui », veuillez fournir brièvement des détails, y compris le nom des accords et quels autres pays participent :
-------------------------------	---

C2a (précédement 3.3.2a)	À combien de projets internationaux tenant compte de questions relevant de la CITES votre pays a-t-il contribué ?		
C2b (précédement 3.3.2b)	En plus de C2a, combien de projets de niveau national votre pays a-t-il mis en œuvre qui tiennent compte de questions relevant de la CITES ?		
C2c (précédement 3.3.2c)	Des efforts ont-ils été déployés à l'échelon national pour que votre/vos organe(s) de gestion ou autorité(s) scientifique(s) CITES collaborent avec :	Oui	Non
	Les organismes de développement ?	☐	☐
	Les organismes du commerce ?	☐	☐
	Les autorités provinciales, d'État ou territoriales ?	☐	☐
	Les autorités locales ou les collectivités ?	☐	☐
	Les peuples autochtones ou les communautés locales ?	☐	☐
	Les associations privées, commerciales et autres ?	☐	☐
	ONG ?	☐	☐
	Autres : veuillez détailler	☐	☐
C2d (précédement 3.3.2d)	Les obligations CITES sont-elles intégrées dans :	Oui	Non
	Les stratégies nationales et locales de développement ?	☐	☐
	Les stratégies nationales et locales de réduction de la pauvreté ?	☐	☐
	Les processus de planification ?	☐	☐
	La comptabilité nationale ?	☐	☐

LUTTE CONTRE LA FRAUDE

E1 (précédement 1.7.1a)	<u>Votre pays dispose-t-il d' / adhère-t-il à / est-il concerné par :</u> Avez-vous été, êtes-vous couverts ou engagés dans:	Oui	Non	Pas d'information
	– une stratégie et/ou un plan d'action international de lutte contre la fraude?	☐	☐	☐
	– une coopération internationale comme un réseau international de lutte contre la fraude?	☐	☐	☐
	– une stratégie et/ou un plan d'action national de lutte contre la fraude?	☐	☐	☐
	– une coopération nationale interagences officielle comme un comité national interagences de lutte contre la fraude?	☐	☐	☐
	Si vous répondez Oui à l'une de ces questions, précisez le niveau d'engagement et donnez des détails supplémentaires)			

E2a (précédement 1.7.2a)	Votre pays dispose-t-il d'un processus ou mécanisme pour évaluer votre (vos) stratégie(s) ou activités de mise en œuvre de votre (vos) stratégie(s) ? Si « Oui », que faites-vous ? Si « Oui » ou « Non », mais une étude est envisagée », quels outils estimez-vous utiles ?	Oui ☐ Non, mais une étude est envisagée ☐ Non ☐ Pas d'information. ☐
E2b (précédement 1.7.2b)	Votre pays a-t-il avez-vous utilisé la Compilation d'outils pour l'analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC), ou des outils équivalents ? Si « Oui », veuillez fournir des commentaires sur les parties de la Compilation que vous avez utilisées et sur l'utilité de cette Compilation ou d'autres outils équivalents. Veuillez détailler les améliorations qui pourraient y être apportées. Si « Non », veuillez justifier ou dire quels sont les éléments qui seraient nécessaires pour que la Compilation ou d'autres outils équivalents vous soient utiles.	Oui ☐ Non, mais l'utilisation de la Compilation d'outils est à l'étude ☐ Non ☐ Pas d'information. ☐

E3a (précédement 1.7.4a)	Votre pays s'appuie-t-il sur des évaluations des risques pour cibler son action de lutte contre la fraude affectant la CITES ?	Toujours ☐ Très souvent ☐ Parfois ☐ Rarement ☐ Jamais ☐ Pas d'information. ☐
E3b (précédement 1.7.4b)	Votre pays a-t-il la capacité d'analyser l'information rassemblée sur le commerce illégal d'espèces inscrites aux annexes CITES ?	Oui ☐ Non ☐ Pas d'information. ☐
E3c (précédement 1.7.4c)	Votre pays a-t-il recours au renseignement criminel ¹ pour les enquêtes sur le commerce illégal d'espèces inscrites aux annexes CITE ?	Toujours ☐ Très souvent ☐ Parfois ☐ Rarement ☐ Jamais ☐ Pas d'information. ☐
E3d (précédement 1.7.4d)	Votre pays a-t-il mis en œuvre des activités du côté de l'offre pour traiter le commerce illégal d'espèces inscrites aux annexes CITES durant la période couverte par le présent rapport ?	Oui ☐ Non, mais des activités sont en préparation ☐ Non ☐ Pas d'information. ☐

¹ Le renseignement criminel est l'information rassemblée, analysée et diffusée en vue d'anticiper, prévenir et/ou surveiller des activités criminelles. Les exemples comprennent l'information sur des suspects potentiels détenue dans une base de données sécurisée et les déductions sur les méthodes, capacités et intentions de réseaux criminels ou d'individus spécifiques qui sont utilisées pour soutenir efficacement l'application de la loi.

E3e (précédement 1.7.4e)	Vot <u>re</u> pays a-t-il avez-vous mis en œuvre des activités du côté demande pour lutter contre le commerce illégal d'espèces inscrites aux annexes CITES durant la période couverte par le présent rapport ?	Oui	☐
		Non, mais des activités sont en préparation	☐
		Non	☐
		Pas d'information.	☐

Durant la période couverte par le présent rapport:		Oui	Non	Pas d'information
E4a (précédement 1.7.5a)	Des mesures administratives (p.ex. amendes, interdictions, suspensions) ont-elles été imposées pour des infractions relatives à la CITES? Si Oui, veuillez indiquer combien et pour quels types d'infractions. Si disponible, joindre les détails.	☐	☐	☐
E4b (précédement 1.7.5b)	Y a-t-il eu des poursuites pénales pour des infractions graves relatives à la CITES? Si Oui, combien et pour quels types d'infractions? Si disponible, joindre les détails.	☐	☐	☐
E4c (précédement 1.7.5c)	Y a-t-il eu d'autres poursuites judiciaires pour des infractions relatives à la CITES? Si Oui, quelles infractions et quels ont été les résultats? Veuillez joindre les détails.	☐	☐	☐
E4d (précédement 1.7.5d)	Comment ont été utilisés les spécimens confisqués?	Cocher tout ce qui s'applique		
	– Renvoi au pays d'exportation	☐		
	– Jardins zoologiques et botaniques publics	☐		
	– Centres de sauvetage désignés	☐		
	– Établissements privés approuvés	☐		
	– Euthanasie	☐		
	Autres : veuillez détailler	☐		
Avez-vous rencontré des difficultés pour l'utilisation de spécimens confisqués?				
Avez-vous de bonnes pratiques que vous souhaiteriez partager avec d'autres Parties?				

RESSOURCES

R1a (précédement 2.2.1a)	Vot <u>re</u> pays dispose-t-il de normes de service approuvées ¹ pour son/ses organe(s) de gestion ?	Oui	☐
		Non	☐
	Si « Non », veuillez passer à la Question R1d.		
	Si « Oui », pour quels services sont ces normes et quelles sont ces normes?		
	Si « Oui », vot <u>re</u> pays fixe-t-il des objectifs de performance par rapport à pour ces normes ² ?	Oui	☐
	Si « Oui », quels sont-ils ?	Non	☐

¹ Par exemple, un délai à respecter pour réagir à une décision d'émettre ou de ne pas émettre un permis, un certificat ou un certificat de réexportation.

² Par exemple, 85% de toutes les décisions respecteront les normes de service.

	<u>Votre pays publie-t-il vos performances</u> par rapport aux objectifs fixés pour respecter les normes de service ? Oui ☐ Non ☐ Si possible, veuillez indiquer quelles ont été vos performances par rapport à ces normes de service durant la période couverte par le présent rapport. Si <u>votre pays n'a pas atteint ses</u> objectifs de performance, est-ce dû : Oui Non – à la disponibilité du financement ? ☐ ☐ – au nombre d'effectifs ? ☐ ☐ – à des compétences insuffisantes ? ☐ ☐ Si vous avez répondu « Oui » à « compétences insuffisantes », <u>quelles compétences votre pays a-t-il besoin de renforcer ?</u>
R1b (précédement 2.2.1b)	<u>Votre pays dispose-t-il de</u> normes de service approuvées pour <u>son/ses</u> autorité(s) scientifique(s) ? Oui ☐ Non ☐ Si « Non », veuillez passer à la Question R1d. Si « Oui », quels services concernent ces normes et quelles sont-elles ? Si « Oui », <u>votre pays fixe-t-il des</u> objectifs de performance par rapport à ces normes ? Oui ☐ Non ☐ Si Oui, quels sont-ils ? Si possible, veuillez indiquer <u>les performances de votre pays</u> par rapport à ces normes de service durant la période couverte par le présent rapport : Si <u>votre pays n'a pas atteint ses</u> vos objectifs de rendement, est-ce dû : Oui Non – à la disponibilité du financement ? ☐ ☐ – au nombre d'effectifs ? ☐ ☐ – à des compétences insuffisantes ? ☐ ☐ Si vous avez répondu « Oui » à « compétences insuffisantes », <u>quelles compétences votre pays a-t-il besoin de renforcer ?</u>
R1c (précédement 2.2.1c)	<u>Votre pays dispose-t-il de</u> normes de service approuvées pour <u>son/ses</u> autorité(s) chargées de la lutte contre la fraude ? Oui ☐ Non ☐ Si Non, veuillez passer à la Question R1d. Si Oui, pour quels services sont ces normes et quelles sont ces normes ? Si « Oui », <u>votre pays fixe-t-il des</u> objectifs de <u>performance</u> par rapport à pour ces normes ? Oui ☐ Non ☐ Si « Oui », quels sont-ils ? Si possible, veuillez indiquer <u>les performances de votre pays</u> par rapport à ces normes de service durant la période couverte par le présent rapport : Si <u>votre pays n'a pas atteint ses</u> vos objectifs de rendement, est-ce dû : Oui Non – à la disponibilité du financement ? ☐ ☐ – au nombre d'effectifs ? ☐ ☐ – à des compétences insuffisantes ? ☐ ☐ Si vous avez répondu « Oui » à « compétences insuffisantes », <u>quelles compétences votre pays a-t-il besoin de renforcer ?</u>
R1d (précédement 2.2.1d)	Veuillez ne répondre à cette question que si vous avez répondu « Non » à la première partie de la question R1a, R1b ou R1c concernant l'existence de normes de service approuvées pour vos autorités :

Pour fonctionner efficacement, <u>les autorités de votre pays disposent-elles</u> de suffisamment de :			
	Organe(s) de gestion	Autorité(s) scientifique(s)	Autorité(s) de lutte contre la fraude
Financement ?	Oui ☐ Non ☐	Oui ☐ Non ☐	Oui ☐ Non ☐
Personnel ?	Oui ☐ Non ☐	Oui ☐ Non ☐	Oui ☐ Non ☐
Compétences ?	Oui ☐ Non ☐	Oui ☐ Non ☐	Oui ☐ Non ☐

R2a (précédement 2.2.2a)	L'une des activités suivantes a-t-elle été entreprise durant la période couverte par le présent rapport pour renforcer l'efficacité de l'application de la CITES au niveau national ?			Cochez tout ce qui s'applique	
	Engagement de personnel			☐	
	Mise au point des outils d'application			☐	
	Achat d'équipements techniques pour l'application, le suivi ou l'application			☐	
Autres : veuillez détailler					
R2b (précédement 2.2.2b)	Durant la période couverte par le présent rapport, le budget de votre/vos :	augmenté	stable	diminué	
	Organe(s) de gestion	☐	☐	☐	
	Autorité(s) scientifique(s)	☐	☐	☐	
	Autorités de lutte contre la fraude	☐	☐	☐	
R2c (précédement 2.2.2c)	<u>Votre pays a-t-il</u> Avez-vous pu utiliser l'aide financière internationale au développement pour augmenter les capacités d'application de votre/vos :	Oui	Non	Non applicable	
	Organe(s) de gestion?	☐	☐	☐	
	Autorité(s) scientifique(s)?	☐	☐	☐	
	Autorités de lutte contre la fraude	☐	☐	☐	
R2d (précédement 2.2.2d)	Quel est le degré respectif de priorité pour améliorer l'efficacité de l'application de la CITES au niveau national, par les activités suivantes ?				
	Activité	Élevée	Moyenne	Faible	N'est pas une priorité
	Engagement de personnel	☐	☐	☐	☐
	Mise au point des outils d'application	☐	☐	☐	☐
	Achat de nouveaux équipements pour l'application, la surveillance continue et la lutte contre la fraude	☐	☐	☐	☐
	Permis électroniques	☐	☐	☐	☐
	Autres (veuillez préciser)	☐	☐	☐	☐
R2e (précédement 2.2.2e)	Votre pays dispose-t-il d'un système opérationnel (p. ex., base de données électronique) pour la gestion des éléments suivants :	Oui	En préparation	Non	
	Information sur les espèces	☐	☐	☐	
	Information sur le commerce	☐	☐	☐	
	Avis de commerce non préjudiciable	☐	☐	☐	

R3a (précédemment 2.2.3a)	L'organe de gestion impose-t-il des droits pour : Cocher tout ce qui s'applique – Procédures administratives ☐ – Délivrance de documents CITES (p. ex. importation, exportation, réexportation ou introduction en provenance de la mer) ☐ – Dédouanement des envois (p. ex. pour les importations, exportations, réexportations ou introductions en provenance de la mer d'espèces inscrites aux annexes CITES) ☐ – Licences ou enregistrement des établissements produisant des espèces CITES ☐ – Prélèvement d'espèces CITES ☐ – Utilisation d'espèces CITES ☐ – Affectation de quotas à des espèces CITES ☐ - Autres : veuillez détailler ☐
R3b (précédemment 2.2.3b)	Un barème des droits est-il publié? Oui ☐ Non ☐ Si Oui, veuillez fournir un lien internet ou une copie du barème au Secrétariat.
R3c (précédemment 2.2.3c)	Votre pays a-t-il utilisé les recettes des droits ont-elles été utilisées pour l'application de la CITES ou pour la conservation des espèces sauvages ? Entièrement ☐ Partiellement ☐ Pas du tout ☐ Non pertinent ☐
R3d (précédemment 2.2.3d)	Oui Non <u>Votre pays collecte-t-il</u> des fonds pour la gestion de la CITES en facturant des droits aux utilisateurs ? ☐ ☐ Les droits <u>que facture votre pays</u> couvrent-ils l'entièreté des coûts de la délivrance des permis ? ☐ ☐ <u>Votre pays dispose-t-il</u> Existe-t-il d'études de cas sur la perception et l'utilisation de ces droits ? ☐ ☐ Si « Oui » à l'une des propositions ci-dessus, veuillez expliquer brièvement : <u>Votre pays dispose-t-il</u> de mécanismes de financement innovants pour collecter des fonds pour l'application de la CITES ? ☐ ☐ Si « Oui », veuillez expliquer brièvement :

R4a (précédemment 2.2.4a)	<u>Votre pays applique-t-il</u> des mesures d'incitation¹ telles que celles qui sont décrites dans le document CoP14 Doc 14.32 pour appliquer la Convention ? Oui / Non Diligence raisonnable ☐ ☐ Mécanismes compensatoires ☐ ☐ Certification ☐ ☐ Droits de propriété communaux ☐ ☐ Mise à l'encan des quotas ☐ ☐ Recouvrement des coûts ou taxes environnementales ☐ ☐ Incitations en matière de lutte contre la fraude ☐ ☐
-------------------------------------	--

¹ Définies comme « Incitations sociales et économiques encourageant et régulant la gestion durable et le commerce responsable de la flore et de la faune sauvages et encourageant l'application efficace de la Convention ». *L'intention de ces mesures n'est pas de promouvoir le commerce des espèces sauvages en tant que tel mais de veiller à ce que tout commerce des espèces sauvages soit durable.*

	Si « Oui » a été coché pour l'une des propositions ci-dessus, ou si votre pays applique d'autres mesures, veuillez fournir de brèves explications à ce sujet ou des liens vers de plus amples informations :
R4b (précédement 2.2.4b)	Avez-vous éliminé les mesures d'incitation préjudiciables à la biodiversité ? Pas du tout ☐ Très peu ☐ Un peu ☐ Complètement ☐

INFORMATION / SENSIBILISATION

A1 (précédement 3.2.1a)	Les autorités CITES ont-elles participé à l'une des activités suivantes pour mieux faire connaître les obligations découlant de la Convention au grand public et aux groupes d'utilisateurs pertinents ?		
	– Conférences de presse	☐	☐
	– Communiqués de presse	☐	☐
	– Articles de journaux, brochures, dépliants	☐	☐
	– Interventions à la télévision	☐	☐
	– Interventions à la radio	☐	☐
	– Présentations	☐	☐
	– Consultations au public/ réunions	☐	☐
	Études de marché	☐	☐
	– Expositions	☐	☐
	– Information aux frontières	☐	☐
	– Ligne téléphonique spéciale	☐	☐
	– Site(s) web – si oui, fournir le(s) lien(s)	☐	☐
	Autre (à préciser)	☐	☐
Veuillez joindre des copies de tout point ou décrire des exemples			

A2a (précédement 3.2.2a)	À quelle fréquence <u>les</u> autorités <u>de votre pays</u> visitent-elles le site web de la CITES ?				
	Veuillez cocher les cases indiquant l'utilisation la plus fréquente (si nécessaire, décidez d'une moyenne parmi le personnel).				
	Groupe ciblé				
	Personnel de l'organe de gestion	☐	☐	☐	☐
	Personnel de l'autorité scientifique	☐	☐	☐	☐
	Personnel de lutte contre la fraude	☐	☐	☐	☐
A2b (précédement 3.2.2b)	Quelle a été votre expérience en utilisant le site web de la CITES ?				
	Excellente ☐				
	Bonne ☐				
	Moyenne ☐				
	Mauvaise ☐				
	Très mauvaise ☐				
	Pas d'information. ☐				
Autres commentaires sur le site web de la CITES? (c.-à-d. les aspects utiles, les difficultés rencontrées, quelles autorités estiment quelles fonctions ou quels outils les plus utiles, ce qui fait défaut, etc.) :					

Commentaires généraux

Veuillez joindre tous autres commentaires, y compris au sujet du présent format.

Item		
Copie du texte complet de la législation CITES si modifiée	Ci-incluse	☐
Lien(s) web	Non disponible	☐
	Jointe précédemment	☐
Veuillez faire la liste de tout matériel annexé au rapport, p. ex., barème des tarifs, matériel de sensibilisation, etc. :		
Votre pays a-t-il rencontré des obstacles dans l'application de la Convention et pouvant requérir de l'attention ou de l'aide ?	Oui	☐
	Non	☐
	Pas d'information	☐
Si « Oui », veuillez décrire l'obstacle et le type d'attention ou d'aide demandé.		
Y a-t-il des exemples de bonnes pratiques que vous souhaiteriez partager avec d'autres Parties ?	Oui	☐
	Non	☐
	Pas d'information	☐
Si « Oui », veuillez expliquer en détail / fournir un ou des liens :		
De quelle manière ce format de rapport pourrait-il être amélioré ?		

Nous vous remercions d'avoir complété ce Rapport. Veuillez ne pas oublier de joindre les fichiers pertinents auxquels vous faites référence dans ce rapport lorsque vous le soumettez au Secrétariat.